

Le député de Brant (M. Blackburn), porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique au sujet de ce bill, a participé très activement aux travaux du comité des comptes publics tout le temps que j'en ai été vice-président et pendant les trois autres années où j'en ait fait très activement partie. Je sais ce qui préoccupe le député. Je partage moi-même certaines de ses inquiétudes. Nous avons tous les deux à cœur le contrôle financier sur l'ensemble des services administratifs.

Bien que je ne doute pas que le député se soit exprimé en toute sincérité, j'estime qu'il avait tout à fait tort de soutenir que le projet de loi visant à créer le poste de contrôleur général aurait dû, contrairement aux lois régissant la création d'autres organismes, se formuler en termes si précis qu'ils risquent de paralyser son titulaire qui est appelé à être un très haut fonctionnaire. Le député estime en effet que le projet de loi devrait astreindre le contrôleur général à des fonctions si précises qu'il en perdrait toute liberté de mouvement et tout moyen de découvrir ses responsabilités et donc de devenir le grand commis efficace qu'il doit être pour accomplir les tâches qui lui seront confiées.

Loin de trouver inadmissible que le projet de loi ne tienne qu'en 15 lignes, je trouve la chose excellente. M. Harry Rogers, à qui le poste est confié, a admis lui-même en effet dans les quelques déclarations publiques qu'il a faites depuis sa nomination, qu'il lui faudra au moins six mois pour déterminer son rôle et ce qu'on attend de lui. Avec mon expérience antérieure de l'administration financière dans le secteur privé, je comprends exactement ce que veut dire M. Rogers. Son nouveau poste se révélera probablement le travail d'administration financière le plus difficile jamais confié à un Canadien.

Si j'ai bien compris, M. Rogers est prêt à accepter une forte baisse de salaire pour se consacrer à cette tâche. Il la juge assurément importante, sinon il ne l'accepterait pas. Il est absolument indispensable que nous lui donnions toute la latitude voulue pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions le plus efficacement possible. Il lui faudra définir ses responsabilités et travailler en collaboration étroite avec les hauts fonctionnaires de tous les ministères et, espérons-le, avec les dirigeants des sociétés de la Couronne. Il devra établir sa propre crédibilité.

Il est certain qu'une grande organisation ne voit pas arriver un contrôleur financier sans une certaine appréhension. Elle se demande ce qui va se passer et quel effet cela peut avoir sur son fonctionnement. Les gens se demandent comment réagir et quels doivent être leurs rapports avec ce nouveau personnage. C'est tout à fait normal et compréhensible. Les hauts fonctionnaires d'Ottawa vont regarder avec beaucoup d'intérêt et un brin d'inquiétude la manière dont le contrôleur général s'acquittera de ses fonctions. C'est pourquoi je pense qu'il importe que nous lui donnions toute la latitude nécessaire pour s'imposer et remplir son rôle de façon aussi efficace que l'a voulu le vérificateur général et le président du Conseil du Trésor.

A mon avis, mieux vaut que le bill soit simple, et cela, il l'est. Il contient seulement une quinzaine de lignes. Je dirais au député de Brant, à celui de Calgary-Centre et aux autres qui siègeront au comité chargé d'étudier les détails de ce projet de loi, que nous devrions le laisser comme il est. Permettons au

#### *Administration financière—Loi*

nouveau contrôleur général de faire son travail, et laissons le projet de loi dans sa forme toute simple.

Le député de Brant a soulevé bien d'autres points au sujet des comités et ainsi de suite. J'aimerais en toucher un mot au cours de mes observations mais, pour l'instant, je veux revenir au projet de loi lui-même. A n'en pas douter, la plupart des députés sont sûrement d'avis qu'il est grand temps de créer ce poste. Les dépenses du gouvernement atteignent aujourd'hui les 40 à 50 milliards de dollars par an. Il y a à peine dix ou onze ans, elles n'étaient que de 8 à 10 milliards. La commission Glassco a recommandé une décentralisation poussée dans son rapport qui remonte au début des années 60 alors que les dépenses s'établissaient dans les 5 milliards de dollars. Cette décentralisation s'est faite avec tant de succès que les traits de contrôle en sont devenus si fins, si ténus que la décentralisation a eu tendance à prédominer.

Pendant ce temps, les budgets grossissaient rapidement, et les moyens de contrôle qui auraient dû être institués ne l'ont jamais été d'une part, la décentralisation se poursuivait. Nous abandonnions la vieille comptabilité centralisée et immobiliste, ce qui était excellent, mais en même temps les budgets prenaient de l'ampleur grossissaient à vue d'œil, ce qui eut pour résultat d'affaiblir le contrôle central à tel point que dans certains cas, il faillit disparaître.

Le vérificateur général apporta sa compétence et son expérience acquises dans l'entreprise privée. De nombreuses sociétés corporatives avaient vécu le même scénario au cours des années passées. Depuis 25 ou 30 ans, rares sont les corporations d'Amérique du Nord qui n'ont pas abandonné le vieux système de comptabilité centralisé et détaillé en faveur d'un système décentralisé. Toutefois, dans la plupart des cas, cette réforme était accompagnée d'une nouvelle conception plus moderne de gestion financière qui veillait à mettre en place des contrôles appropriés pour la croissance et la modernisation que traversaient la plupart des entreprises. La seule différence, dans notre cas, c'est que ce processus survient au gouvernement probablement 25 ans plus tard que dans l'entreprise privée.

A mon avis, la réponse apportée par l'ancien président du Conseil du Trésor, l'actuel ministre des Finances (M. Chrétien), et par l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras) aux conseils formulés par le vérificateur général, les députés et les membres actifs du comité des comptes publics, cette réponse constitue un exemple pour les autres paliers de gouvernement au pays qui s'en inspireront probablement dans un avenir rapproché.

● (2102)

Je pense, monsieur l'Orateur, que, dans l'ensemble, cela augure bien pour le contribuable canadien ordinaire, car aujourd'hui les gens veulent d'abord et avant tout être certains que les sommes dépensées pour eux par les divers niveaux de gouvernement sont au moins dépensées de telle manière qu'elles seront soumises au même genre de contrôles financiers auxquels les grandes sociétés qu'ils connaissent bien, les sociétés pétrolières, les magasins à rayons, etc. recourent d'ordinaire pour tâcher de rendre leurs entreprises rentables.